



## FONDS D'INNOVATION POUR LA COMPETITIVITE DE LA PRODUCTION DES LEGUMINEUSES

### APPEL A PROJETS 2026

**Date de la relève : 11 septembre 2026**

Pour faciliter les dépôts de projets, les porteurs sont fortement encouragés à manifester leur intérêt en transmettant un résumé de leur projet par e-mail (cf. dossier de candidature) **au plus tard le 07/08/2026** auprès de Aurore LATRÉMOUILLE ([aurore.latremouille@sofiproteol.com](mailto:aurore.latremouille@sofiproteol.com))

1.	Contexte de l'appel à projets 2026 et objectifs .....	2
2.	Thématiques de l'appel à projet FIL 2026 .....	2
3.	Demandeurs .....	3
4.	Durée et règles de financements .....	3
5.	Confidentialité des projets et des résultats .....	3
6.	Constitution des dossiers et calendrier .....	4
7.	Modalités de sélection des projets .....	4
8.	Dossier de candidature.....	5

## 1. Contexte de l'appel à projets 2026 et objectifs

La production agricole mondiale est confrontée à des défis majeurs : répondre à la demande croissante en protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale, réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques. Dans ce contexte, les légumineuses s'imposent comme un levier stratégique pour une agriculture plus durable. Leur capacité à fixer l'azote atmosphérique permet de limiter le recours aux engrais de synthèse, tout en améliorant la fertilité des sols et en diversifiant les rotations culturales.

Riches en protéines, les protéagineux peuvent compléter la production de soja en France et renforcer l'autonomie protéique des filières animales. Ils jouent également un rôle clé dans la transition vers une alimentation plus végétale, contribuant à une meilleure santé publique et à la décarbonation de l'agriculture.

Pour répondre à ces enjeux, il est essentiel d'améliorer la compétitivité des cultures de légumineuses dans les assolements. Cela implique de renforcer leur performance agronomique, leur adaptation aux territoires et de sécuriser l'approvisionnement des industries de l'alimentation humaine et animale. Seul un effort collectif structuré permettra d'intégrer durablement les légumineuses dans l'agriculture européenne pour une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement.

C'est dans cette perspective qu'a été créé le **Fonds d'Innovation pour la compétitivité de la production des Légumineuses (FIL)**. Financé par Sofiprotéol grâce aux cotisations interprofessionnelles (CVO) de la filière des huiles et protéines végétales, le FIL a pour vocation de soutenir des projets de recherche semencière collaboratifs appliqués, ciblant le soja, le pois, la féverole, le lupin, la lentille et le pois chiche.

## 2. Thématiques de l'appel à projet FIL 2026

L'appel à projets 2026 du FIL soutiendra des **projets innovants** et ambitieux sur les cultures de **soja, lentille, pois chiche, féverole, pois et lupin**, pilotés par des entreprises, en privilégiant les projets collaboratifs qui devront déboucher rapidement au niveau du marché.

Pour que les travaux d'amélioration des variétés soutenus par le FIL puissent répondre au mieux aux intérêts de la filière et répondre aux problématiques prioritaires identifiées en lien avec l'Institut technique Terres Inovia, les thématiques suivantes ont été définies. Elles ont vocation à orienter les efforts des sélectionneurs et organismes de recherche pour les années à venir, sans exclure pour autant toute autre thématique qui pourrait être jugée d'intérêt par le Comité Scientifique.

- ✓ **Amélioration des critères agronomiques des semences de soja** pour sécuriser les rendements et accompagner l'expansion des surfaces cultivées, en particulier dans des bassins plus septentrionaux.  
Développer des variétés présentant une adaptation agronomique répondant aux enjeux de vigueur à la levée, de précocité variétale, de seuils thermiques minimaux de croissance, de tolérance aux conditions froides ou encore du besoin en eau.
- ✓ **Amélioration de la régularité et de la compétitivité des rendements des légumineuses face aux stress biotiques et abiotiques**, dans un contexte de contraintes phytosanitaires et de changement climatique. Il s'agit de privilégier le soutien aux dynamiques collectives de sélection variétale, en particulier sur les légumes secs et la féverole. Les porteurs sont encouragés à proposer des approches multi-espèces dans la mesure du possible (ex : bruche lentille et féverole)
  - Cibler la résistance aux principaux bioagresseurs (ascochytose, aphanomyces, héliothis, bruche, sitone) ;
  - Améliorer la tolérance aux stress abiotiques afin de renforcer la stabilité des rendements et l'attractivité des cultures légumineuses.
- ✓ **Optimisation des techniques permettant d'accélérer et d'amplifier les processus de sélection.**
  - Mettre au point et valider des méthodes et outils modernes de sélection permettant un gain de productivité dans la démarche de sélection ;

- Dans un contexte d'urgence d'accélération de la compétitivité de la filière légumineuse, une attention particulière sera donnée aux projets portant sur (i) l'évaluation des priorités de la sélection variétales de légumineuses aux regards des moyens nécessaires et des solutions biologiques ou agronomiques disponibles et sur (ii) le potentiel des techniques de sélections récentes incluant les New Breeding Technology pour accélérer les génétiques des cultures légumineuses.

### **3. Demandeurs**

Les initiatives doivent être portées par le secteur privé et les projets soumis devront présenter une collaboration entre au moins deux entreprises du secteur de la sélection végétale inscrivant des variétés en France. Ces deux structures doivent être non-partenaires et non liées entre elles en capital ou en droits de vote. Quand cette condition minimale est satisfaite par un nombre d'entités juridiques, qui ensemble forment une seule entité juridique, cette dernière peut participer seule au projet.

Les projets pourront associer des représentants des catégories suivantes :

- Entreprises du secteur de la sélection végétale inscrivant des variétés en France ;
- Organismes stockeurs ;
- Entreprises de transformation et utilisation industrielle ;
- Instituts publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Instituts privés ou professionnels.

### **4. Durée et règles de financements**

Le FIL est doté en 2026 d'un montant global de **250 k€ HT**. Il permettra de financer **jusqu'à 50% du coût total des programmes de recherche** sur une **période maximale de 3 ans**.

Les coûts présentés dans la demande de financement d'un projet concerneront les :

- Salaires et charges salariales ;
- Frais d'expérimentation en laboratoire, en serre ou au champ ;
- Achats de prestations de service ;
- Frais de déplacement ;
- Frais administratifs et de gestion dans la limite de 10% du budget ;
- Frais spécifiques liés au projet (à justifier) ;
- Frais d'investissement strictement liés à la mise en œuvre du projet (à justifier).

Le coût d'un projet sera ainsi évalué par les demandeurs en euros H.T.

Après une étude au cas par cas par le Comité Scientifique du FIL, l'aide sera attribuée sous forme de subventions avec un retour financier sous forme de redevances en cas de succès.

Un rapport financier, justifiant des dépenses, devra être remis à la fin de chaque projet étant entendu que le montant total des subventions accordées ne pourra en aucun cas excéder le montant accordé à l'issue de l'appel à projets. Les copies des factures seront à fournir pour toutes les prestations de service et de sous-traitance, ainsi que pour les frais spécifiques et les autres frais de fonctionnement, dont la valeur globale par partenaire est supérieure à 2.000 euros H.T.

### **5. Confidentialité des projets et des résultats**

La liste des projets retenus, ainsi que les objectifs, les livrables attendus et les partenaires impliqués seront communiqués auprès de l'interprofession Terres Univia.

A l'issue des projets, un article issu du résumé non confidentiel des travaux réalisés sera publié sur le site internet de Sofiprotéol et relayé auprès des organisations interprofessionnelles.

Par ailleurs, les bénéficiaires du financement du FIL seront encouragés à valoriser les résultats obtenus, notamment à travers des publications dans des revues spécialisées ou grand public ainsi que par le biais de présentation à des colloques (orales ou posters).

Les projets devront préciser ce qui sera mis à la disposition du collectif. Ainsi, chaque projet présentera une liste de livrables et indiquera clairement ceux qui tomberont dans le domaine public et à quelle date, et ceux qui devront rester confidentiels. Il appartiendra au Comité Scientifique du FIL d'évaluer la pertinence du niveau de confidentialité et de communication des livrables.

Les projets acceptés feront l'objet d'au moins un rapport d'étape intermédiaire, d'un rapport final ainsi que d'un rapport financier en fin de projet.

## **6. Constitution des dossiers et calendrier**

Les projets complets sont à rédiger en suivant le modèle fourni et doivent être transmis par e-mail à Aurore LATRÉMOUILLE ([aurore.latremouille@sofiproteol.com](mailto:aurore.latremouille@sofiproteol.com))

Les dossiers seront à adresser **au plus tard le 11 septembre 2026** pour un retour du Comité Scientifique au plus tard mi-décembre 2026.

**Les porteurs sont fortement incités à se manifester au travers de l'envoi du résumé du projet (voir dossier de demande de financement) au plus tard le 7 août 2026.**

## **7. Modalités de sélection des projets**

Les différents projets seront évalués par le Comité Scientifique selon les critères suivants :

1. Retombées du projet pour la filière, et notamment pour les agriculteurs ;
2. Pertinence du projet par rapport aux thématiques prioritaires définies ;
3. Caractère innovant et ambitieux du projet ;
4. Délais d'obtention des résultats ;
5. Adéquation du partenariat mis en place, notamment association à des acteurs de l'aval ;
6. Nature des livrables qui seront mutualisés ;
7. Coût du projet.

Chaque dossier sera soumis au Comité Scientifique du FIL, tenu de respecter la stricte confidentialité du projet, afin d'en évaluer, notamment la solidité méthodologique, le caractère innovant et la faisabilité dans les délais impartis.

Le choix définitif des projets retenus sera réalisé par le Comité de gestion du FASO, sur avis du Comité Scientifique.

8. **Dossier de candidature**

## Dossier de candidature – Appel à projets FIL 2026

Date de la relève : **11 septembre 2026**

Pour faciliter les dépôts de projets, les porteurs sont fortement encouragés à manifester leur intérêt à cet appel à projets en transmettant un résumé de leur projet **au plus tard le 07/08/2026**.

Pour cela, ils sont invités à renseigner les champs signalés par **un astérisque (\*)** dans le dossier de candidature ci-dessous.

**Dossier à adresser par email auprès de Aurore LATRÉMOUILLE**

[aurore.latremouille@sofiproteol.com](mailto:aurore.latremouille@sofiproteol.com)

**\* A compléter pour la manifestation d'intérêt avant le 07/08/2026**

**Titre du projet :** (2 lignes maximum)

**Acronyme du projet :**

**Mots clés :**

**Durée du projet :** (en mois)

**Date prévue de début du projet :** \_\_/\_\_/\_\_

**Date prévue de fin du projet :** \_\_/\_\_/\_\_

**Montant de la subvention demandée au FIL :** \_\_\_\_\_ € H.T.

**Porteur du projet :** (Nom, prénom poste et société/institut/établissement)

Nom des Partenaires	Coût total projet	Subvention demandée au FIL	Subvention FIL demandée / Coût total
[Partenaire 1]			
[Partenaire 2]			
[Partenaire n]			
<b>TOTAL</b>	<b>€ H.T.</b>	<b>€ H.T.</b>	<b>%</b>

## **RESUME DU PROJET** (30 lignes maximum)

Ce résumé non confidentiel du projet sera mis à disposition de Sofiprotéol lors du lancement du financement et fera notamment l'objet d'une communication auprès de Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales.

**\* A compléter pour la manifestation d'intérêt avant le 07/08/2026**

### **Contexte**

[à compléter]

### **Objectifs**

[à compléter]

### **Programme des travaux & résultats attendus**

[à compléter]

**1. PARTENARIAT****Type de partenariat**

Nombre d'entreprises du secteur de la sélection végétale membres de l'UFS	—	
Organismes stockeurs	OUI	NON
Entreprises de transformation et utilisation industrielle	OUI	NON
Partenaires publics	OUI	NON
Instituts professionnels	OUI	NON

**Liste des partenaires**

<u>Partenaire 1</u> : Intitulé de l'entreprise – sigle	
Nom, prénom du dirigeant	
Identification de la société	<i>[forme juridique et nom de la société], au capital de [__EUR], ayant son siège social situé au [__], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [__] sous le numéro [__] ou [autre information d'identification]</i>
Nom, prénom du correspondant	
Fonction	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	
Savoir-faire et description du partenaire	

**Tableau à dupliquer et remplir pour chacun des partenaires.**

## **2. CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA FILIERE LEGUMINEUSES**

Description des enjeux technico-économiques et environnementaux adressés par le projet au regard des thématiques prioritaires.

*[à compléter]*

Résumé de l'état de l'art scientifique sur lequel s'appuiera le projet.

*[à compléter]*

Savoir-faire et principales expériences du(es) partenaire(s) justifiant de l'adéquation du partenariat mis en place ou de l'absence de collaboration développée dans le cadre du projet.

*[à compléter]*

### 3. **OBJECTIFS DU PROJET**

Objectifs poursuivis, justification du caractère scientifique innovant, de l'originalité et de l'ambition des travaux.

*[à compléter]*

Principaux résultats attendus et identification d'indicateurs de performance de la réussite du projet (notamment en ce qui concerne le développement et transfert de solutions pour les agriculteurs français).

*[à compléter]*

#### 4. PROGRAMMATION ET CALENDRIER

Description des différentes tâches : contenu incluant les matériels et méthode, l'amplitude des essais, les résultats attendus.

[à compléter]

Calendrier de réalisation par tâche, incluant la durée et le positionnement des tâches entre elles pendant la durée du projet - un diagramme de Gantt peut être présenté.

[à compléter]

Equipes techniques mobilisées : préciser par partenaires, et par action le cas échéant, le nombre d'ETP prévus par catégorie (techniciens, ingénieurs, chercheurs), l'organisation prévue et le rôle de chaque partenaire technique.

[à compléter]

## 5. LIVRABLES

Liste des résultats attendus : dans chaque cas, faire une description précise du livrable notamment en précisant le format de diffusion proposé (Publications, séminaires, formations, ou tout autre mode de valorisation qui seront mis en œuvre, en précisant le public cible et les échéances).

[à compléter]

- *Livrable 1 – Descriptif – Format de diffusion – Date de diffusion*
- *Livrable 2 – Descriptif – Format de diffusion – Date de diffusion*
- *Livrable n – Descriptif – Format de diffusion – Date de diffusion*

## 6. PERSPECTIVES DE VALORISATION DES RESULTATS

Valorisation prévue des résultats à court et long terme, notamment retombées futures pour les agriculteurs. Préciser l'horizon de temps nécessaire à ce que les bénéfices de ce programme soient accessibles.

[à compléter]

Suites attendues du projet et utilisation ultérieure possible des résultats, selon quel horizon de temps. Préciser éventuellement comment seront assurés les relais financiers à l'issue du projet.

[à compléter]

Propriété intellectuelle : préciser si les résultats ou les données produites feront l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle en vue d'une exploitation commerciale et dans ce cas préciser si un accord de consortium définissant précisément les clauses de la propriété intellectuelle a été conclu ou est prévu.

[à compléter]

**7. COUT TOTAL DU PROJET ET SUBVENTIONS DEMANDEES***Coût total du projet (Montants Hors taxe)*

<b>[PARTENAIRE 1 : préciser le nom]</b>		<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Total</b>	<b>Justification</b>
Personnel	Nombre (ETP)					<i>Ex: 1 sélectionneur et 2 techniciens pour 0,5 ETP chacun</i>
	<b>Coût total de personnel</b>					<i>En justifiant des grilles de coûts</i>
Fonctionnement	Frais d'expérimentation					<i>Ex : 15 var.*3 rep.*10 lieux* 35 euros</i>
	Déplacements					<i>Ex : 2 réunions de consortium par année (2 personnes)</i>
	Prestation de services					<i>Indiquer la nature de la prestation de services ou sous-traitance et son coût</i>
	Autres frais de fonctionnement					<i>Justifier</i>
Frais spécifiques (à préciser)						<i>Ex : Achat de 12 kits de 384 SNP</i>
<b>Budget total</b>						<i>Incluant les frais de personnels permanents</i>
<b>Subvention demandée au FIL</b>						<i>Se reporter aux règles de financement de l'AAP</i>

**Tableau à dupliquer et remplir pour chacun des partenaires**

*Les copies des factures seront à fournir pour toutes les prestations de service et de sous-traitance, ainsi que pour les frais spécifiques et les autres frais de fonctionnement, dont la valeur globale par partenaire est supérieure à 2.000 euros H.T.*